



Compte-rendu du CHSCTA du 6 février 2017

Comme au mois de novembre et plusieurs fois précédentes, la secrétaire générale est absente, en réunion avec la Rectrice.

Déclaration préalable FSU :

A la suite du dernier CHSCTA de novembre 2016 et de l'audience CHSCT accordée par Madame le Recteur en novembre, la FSU a cru percevoir une volonté affichée de prendre un nouveau départ sur le traitement de la question des RPS.

Nous sentions une dynamique en train de s'engager, en accord avec les directives ministérielles concernant la mise en place d'un plan de prévention des RPS, auquel nous étions prêts à apporter notre contribution issue de notre travail de terrain et de notre qualité de représentants des personnels.

A nos yeux, la seule reprise – même écrite – dans le plan académique de prévention, dans des PV d'instance, dans des échanges entre membres, dans des audiences ne peut suffire : nous attendons un travail basé sur la confiance mutuelle, et incarné dans un échéancier, des propositions de rencontres, seules capables de lever un doute qui s'installe sur la réelle volonté d'engager ce travail collectivement.

Tous autour de la table sommes conscients que la gestion des agendas dans l'Education Nationale n'est pas chose aisée, mais évoquer des échéances en février, nous fait raisonnablement croire que les seules disponibilités communes nous entraînent inéluctablement vers de la fin de l'année scolaire.

D'autre part, nous déplorons un déficit de fonctionnement dans la transmission et le partage de l'information (événement, consultation de registre numérique).

Cette situation peut selon nous facilement être dépassée, si nous préférons des échanges réguliers, au fur et à mesure des situations qui se présentent, plutôt que de suivre (au mieux) le rythme des instances.

Un échange mutuel et régulier serait gage de confiance et contribuerait à améliorer nettement le fonctionnement de notre comité et serait utile pour les personnels que nous représentons.

Les deux points précédents peuvent se résumer en la formule suivante : au CHSCTA rien ne peut se faire sans une volonté manifeste de l'employeur.

La DRH répond seulement que le prochain groupe de travail RPS est fixé au 26 mars après-midi (un dimanche..), puis le 28 après-midi, puis finalement le 29 car elle a un conseil de discipline le 28.

La FSU fait remarquer qu'il serait souhaitable que la SG à défaut de Madame le Recteur assiste régulièrement aux CHSCTA, étant donné qu'elle représente la présidente en son absence.

Le PV du CHSCTA du 16 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I) Visites du CHSCTA :

La DRH s'étonne que les dates de visite soient si rapprochées (les trois visites en mars avril), et souhaiterait une visite par trimestre. La FSU fait remarquer que pour cela il faudrait placer le premier CHSCTA avant les vacances de Toussaint, que ce serait bien aussi pour la mise en place du plan de prévention académique, ce qui - répond la DRH -sera étudié l'année prochaine.

Concernant la visite de l'EREA d'Epinal, un échange avec l'administration a lieu sur le travail des professeurs d'école éducateurs (qui font les nuits d'internat et des activités périscolaires). L'administration déclare ne pas connaître ce statut particulier et considère que ces enseignants sont des professeurs d'école comme les autres, et que leur travail devrait plutôt être fait par des aides éducateurs contractuels. La circulaire ministérielle concernant les professeurs d'école éducateurs devrait sortir prochainement, elle va changer leur temps de travail et leur imposer 1607 heures annuelles, ce qui va notablement augmenter leur temps de travail (passage de 32 à 44 h de travail hebdomadaires).

L'administration va leur faire un courrier, leur donnant le choix entre rester sur leur poste actuel en passant à 1607 heures annuelles ou bien rester sur un service classique de professeur d'école, mais en demandant une mutation pour revenir devant une classe traditionnelle. La FSU affirme que ce courrier et le choix des enseignants concernés doivent impérativement être connus avant le mouvement des professeurs d'école. Elle demande aussi si la direction ne craint pas de créer des risques psychosociaux si des personnes qui sont depuis des années en charge de l'internat et du périscolaire pour les élèves d'EREA se retrouvent du jour au lendemain devant une classe sans accompagnement.

La DRH répond que se retrouver devant une classe ne se fera que pour les enseignants volontaires et que pour les professeurs d'école concernés, il y aura un accompagnement prévu (sans nous préciser sous quelle forme).

La FSU fait remarquer qu'il y a une grande stabilité des personnels s'occupant de l'internat en EREA, notamment à Epinal, que le public scolaire est très particulier et qu'en cas de difficultés la nuit, le personnel a intérêt à savoir comment réagir avec les élèves et à réagir vite pour ne pas se trouver face à une situation incontrôlable.

La DRH s'engage à présenter un bilan de la situation des professeurs d'école éducateurs en EREA au prochain CHSCTA.

II) Point d'étape de la réalisation et de la mise à jour des DUER (voir fichier joint)

Une dizaine de LP et de LGT qui n'avaient pas encore réalisé leur DUER ont été visités par le conseiller de prévention académique. La demande de leur rédaction a été bien accueillie. Les chefs d'établissement apprécient que quelqu'un se déplace pour les aider à mener ce travail à bien. Dans certains établissements, il y a eu un problème de manque de temps, la rédaction des PPMS et les exercices d'alerte attentat ayant été prioritaires par rapport à la rédaction du DUER au cours du premier trimestre 2016-2017. L'outil informatique proposé pour la rédaction des DUER est bien accueilli, son utilisation n'est pas obligatoire mais elle est systématiquement proposée.

Le conseiller de prévention académique a essayé de sensibiliser les chefs d'établissement à la nécessaire évaluation des RPS dans le DUER.

Quand l'outil informatique aura été généralisé, l'application statistique qui va avec pourra permettre de repérer les risques professionnels les plus courants et être utilisée pour la rédaction du plan de prévention académique.

III) **Présentation de la maquette de du fonctionnement du registre «Santé et Sécurité au Travail » et du registre « des dangers graves et imminents » suite à leur informatisation (voir fichier joint)**

Le conseiller de prévention académique présente l'application informatique qui sera mise en ligne par la DSI quand ce sera possible en terme de temps de travail.

Ces deux registres seront proposés pour tous les EPLE de l'académie. Les personnes autorisées à gérer les demandes sont de façon générale les supérieurs hiérarchiques, donc dans la plupart des cas, le chef d'établissement.

Auront droit à la consultation : en résumé, les représentants de l'administration, les assistants de prévention, le médecin de prévention, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, et les secrétaires de chaque CHSCT pour le périmètre concerné. Tout personnel affecté sous le RNE de l'établissement aura le droit de saisir une demande et de consulter les demandes de ses collègues.

La FSU fait remarquer que pour le registre santé sécurité au travail du rectorat, il y a des demandes mais que sur les dernières semaines, il n'y a pas de réponse, ce qui ne respecte pas la législation en la matière.

La mise en place de l'informatisation des registres va générer du travail supplémentaire pour l'administration et les représentants des personnels car de par les textes, les registres santé et sécurité au travail doivent être mis à l'ordre du jour des CHSCT quand les problèmes soulevés n'ont pas été traités sur place.

IV) **Statistiques sur les accidents du travail et maladies professionnelles 2016 et données sur les accidents graves 2016 (voir fichiers joints)**

On distingue les accidents du travail (sur le lieu de travail), les accidents de trajet (trajet domicile travail), et les accidents de mission (déplacement professionnel).

Sur les maladies professionnelles, il y a 6 déclarations de maladies professionnelles, 3 ont été refusées, 3 ont été acceptées. Les demandes de maladies professionnelles acceptées sont une maladie liée à l'exposition à l'amiante et deux affections péri-articulaires (*demandez quelles sont les affections dont la reconnaissance en maladie professionnelle a été refusée*).

Il y a une soixantaine d'accidents du travail graves en 2016 (un accident est considéré comme grave à partir du moment où il entraîne un arrêt de travail de plus de 30 jours). Sur ces accidents, il y a beaucoup de chutes. 4 accidents graves ont entraîné une invalidité. Il y a 5 agressions sur 56 accidents graves en 2016 soit 9 %. 7 accidents graves ont entraîné plus de 100 jours d'arrêt de travail.

La FSU rappelle que Madame le DRH s'était engagé en mai dernier 2016 au cours d'une réunion préparatoire à l'ordre du jour d'un CHSCTA à ce que les accidents graves soient communiqués en temps et en heure à chaque secrétaire de CHSCT, pour échange si nécessaire entre président et secrétaire de CHSCT afin de décider éventuellement de la tenue d'un CHSCT spécial où une enquête pourrait être votée.

Une discussion s'engage alors entre organisations syndicales pour savoir quels types d'accident doivent nous être communiqués. La FSU penche plutôt pour les accidents graves et l'UNSA pour tous les accidents du travail, quelle que soit leur gravité, pour pouvoir faire de la prévention.

Si le travail est faisable techniquement, la DRH s'engage à ce que chaque début du mois, la liste des accidents du périmètre concerné soit communiquée à chaque secrétaire de CHSCT.

V) Points sur les formations santé et sécurité au travail (voir fichier joint)

La direction pointe pour les formations CHSCT un absentéisme en augmentation. Les organisations syndicales ont déjà signalé des problèmes de transmission de convocation, qui dans certains cas n'arrivent jamais ou bien après les dates de formation.

La DRH affirme qu'étant donné le coût de ces formations, cet absentéisme est un vrai problème et est difficile à admettre. Les titulaires formés la première année étaient peut-être plus motivés que les suppléants.

La FSU fait alors remarquer que pour l'administration, les seules personnes qui sont venues se former sont le SG de la DSDEN88 et de la DSDEN54, nous n'avons jamais vu personne d'autre. Ceci explique peut-être pourquoi il a fallu expliquer en séance à notre DRH la différence entre un registre de santé et sécurité au travail et le registre des dangers graves et imminents.

Elle demande ensuite ce qui pourrait permettre de rendre les formations plus attractives.

La FSU répond que les stages CHSCT-FSU organisés à Paris font appel à des intervenants tels Yves Clot (psychologue du travail chercheur au CNAM), Danièle Linhart (sociologue du travail), Bernard Dugué (ergonome et enseignant chercheur à l'Université de Bordeaux), et que ce type d'intervenant est attractif. Les stages avec des personnels de l'INRS peuvent être très intéressants aussi.

Pour le stage prévention des RPS avec l'INRS, la question se pose de savoir si seuls les titulaires (35 en tout) ou aussi les suppléants aussi pourront être convoqués.

Or, l'administration ayant prévu de convoquer les 4 SG de DSDEN, les personnels de la DRH, les conseillers de prévention académique et départementaux, l'ISST, les médecins de prévention, un total de 50 personnes semble suffisant pour cette formation pour qu'il puisse y avoir un dialogue.

Elle sera éventuellement redéployée l'année prochaine pour les suppléants.

VI Questions diverses

1) Questions FSU directement liées au PV du CHSCTA du 14 novembre 2016

a) *Retour visite Rectorat. « Elle propose que le compte-rendu de la visite soit transmis aux chefs de division et aux personnels des trois divisions concernées » page 7. La FSU aimerait savoir si cette restitution a eu lieu auprès des personnels de la DAF, de la DOS et de la DPAE? Dans le cas contraire nous aimerions savoir quel est l'échéancier prévu.*

Le CR de visite a été envoyé fin décembre aux chefs de division qui n'ont pas encore transmis. Ils vont avoir un mail de rappel pour diffuser à tous leurs personnels.

b) *« Madame Cutin répond que le service de médecine de prévention a rédigé une ébauche de fiche d'ergonome... » page 4.*

- *La FSU souhaite que soit porté à la connaissance de tous les membres de l'instance que le projet semble avoir été modifié, ainsi que l'a appris la secrétaire CHSCTA lors de la réunion de préparation du 6 février 2017.*

Il a été décidé de plutôt faire appel au cas par cas à des cabinets d'ergonome ou de psychologues du travail en fonction de la demande ou du besoin.

Nous souhaiterions que soit mis à la disposition des membres du CHSCTA une liste de cabinets d'ergonomes à contacter selon telle ou telle situation (médiation, analyse de postes de travail, apaisement de tensions, organisation du travail...).

Ceci permettrait de travailler avec un ou des ergonomes d'organismes publics ou para-publics (ARACT par exemple) Proposition de la FSU, travailler avec : M. Jean-Marc Paragot responsable du master IFF (Ingénierie Formation Formateurs) à l'université de Lorraine dans des établissements où il y a des tensions.

En résumé, l'administration n'a pas le temps de s'occuper de cela et nous pouvons faire des propositions.

c) *A propos du partenariat avec l'ARACT « Elle indique également que l'académie vient de recevoir une proposition de l'ARACT... reste à définir. Elle affirme que la volonté de réunir le COPIL RPS est bien réelle mais que les orientations académiques en la matière doivent être discutées avec le Recteur qui prévoit de présider une prochaine réunion du CHSCTA consacrée aux RPS. » Page 5. La FSU souhaiterait être plus amplement informée du suivi de ce dossier, calendrier prévisionnel, instance ordinaire, extraordinaire, groupe de travail, réunion du Comité de pilotage.*

Ceci sera vu lors de la réunion du comité de pilotage RPS le 29 mars 2016.

d) *A propos des objectifs du comité de pilotage*

« L'objectif de ce comité de pilotage sera triple :

- *Retour sur le séminaire du 19-11-2016*
- *Rédaction du plan de prévention des RPS*
- *Mise en œuvre de ce plan de prévention » Page 5.*

Nous souhaitons que ces points soient traités le plus rapidement possible, en tout état de cause, nous estimons que le "retour sur le séminaire du 19/11/16" peut commencer à être abordé lors de la séance du 06/02/17.

Ces sujets seront traités lors du comité de pilotage RPS du 29 mars 2017.

2) Question FO

Situation au lycée Charles Jully Saint-Avoid.

Le jour du Père Cent en mars 2016, une collègue enseignante a été violemment agressée, et divers autres dommages collatéraux ont eu lieu. 90 enseignants sur 120 ont envoyé un courrier à notre ancien recteur, Gilles Pécout signalant un climat dégradé dans l'établissement, des jets de divers projectiles sur les enseignants, des moqueries et des insultes à leur égard. FO demande pourquoi 10 mois après les enseignants signataires n'ont eu aucune réponse, et demande qu'une délégation soit reçue et qu'une enquête ait lieu.

La DRH répond que si la situation individuelle de l'enseignante a été traitée (elle a été affectée dans un autre lycée proche à la rentrée de septembre 2016), elle n'avait pas encore eu connaissance du courrier signé par les 90 enseignants dont elle a découvert très récemment l'existence, quand la secrétaire du CHSCTA le lui a fait lire en janvier 2016.

Le courrier était adressé au précédent recteur mais serait resté au niveau du DASEN57, étant donné que la circulaire de signalement de situation RH demande de passer d'abord par les DASEN avant de remonter directement au service RH. *(Il serait intéressant de vérifier cette information...)*

L'ISST fait remarquer que dans une situation de crise de ce type, il s'agit d'une situation concernant le CHSCTA étant donné que c'est dans un lycée, et que cela peut être de la compétence du service RH, position que la FSU partage entièrement.

Concernant les enseignants du lycée, la DRH n'a pas encore reçu la demande d'audience d'une délégation demandée par FO, FO lui remet directement le courrier en séance. Les enseignants seront reçus après que le chef d'établissement ait pu s'exprimer sur cette situation.

3) Question UNSA :

Pour répondre aux attentes des collègues en matière d'aménagement et de rénovation de salles (mail ci-joint), je souhaiterais savoir quelle suite a été donnée aux préconisations énoncées dans le compte rendu de visite du lycée Lopicque qui, proposaient de réaliser un document d'information à destination des chefs d'établissements, sur le cahier des charges du minimum nécessaire pour équiper les différents locaux scientifiques ?

Le document a été réalisé et a été mis en ligne sur le PIAL.

La conseillère de prévention académique précise qu'il est aussi prévu de faire un document diffusable sur le traitement des déchets chimiques.